

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 avril 2026

Membres en exercice : 15	
Présents	15
Votants	15
Procuration	0
Abstention	0
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0

Le samedi 25 avril 2026 à 09 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2026
Date d'affichage de la convocation : 09 avril 2026

Présents : Denis PINSAC, Michèle LAQUIEZE, André ALRIVIE, Eliane NISSOU, Jean-Pierre BITARELLE, Marie-Noëlle GRANVAL, Agnès MESPOULET, Patrick LARRIBE, Maryline GRAFFOULIERE, Séverine VERBIGUIE, Sébastien CAUMES, Sébastien SOULIE, Julien MEREAU, Julie GASTON, Anthony DELPEYROUX

Représenté(s) :

Secrétaire de séance : Sébastien CAUMES

31.2026

Objet : Syndicat BELLOVIC, voirie rurale, participation au syndicat 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le courrier du Syndicat Mixte BELLOVIC en date du 23 mars 2026 concernant les contributions budgétaires pour les programmes de travaux 2016 à 2023 voirie rurale au titre de l'exercice budgétaire 2026,
Considérant que le Conseil Municipal est en droit de connaître le détail des participations 2026 versées au syndicat pour les travaux de voirie rurale de 2016 à 2023,

Le Conseil Municipal est informé que le montant de la participation à verser au syndicat en 2026 s'élève à 25 718.06 €uros pour les travaux de voirie rurale, frais de gestion du Syndicat compris.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend note de la participation pour travaux de voirie rurale qui sera versée au syndicat BELLOVIC en 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le 25/04/2026
et de la transmission en Préfecture.

Altillac, le 25 avril 2026.

Le Maire, Denis PINSAC

Le secrétaire, Sébastien CAUMES

